



**Municipalité
Mont-Saint-Pierre**

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LA HAUTE GASPÉSIE

MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 4 mars, à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 - André Daraïche
Siège # 2 - Marise Ouellet
Siège # 3 – Colette Réhel
Siège # 6 - Yannick Ouellet

Sont absents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 4 - Alain Gagnon
Siège # 5 - Claude Cloutier

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame Marie-Eve Tanguay, directrice générale, et greffière trésorière assiste également à cette séance.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

27-03-25

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - CORRESPONDANCE

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

04.01 - Séance ordinaire du 4 février 2025

05 - TRÉSORERIE

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

05.02 - Vente d'immeubles pour défaut de paiements des taxes municipales

05.03 - Dépense non prévue au budget

05.04 - École Sainte-Maxime – Octroi bourse d'études 100\$ (finissant juin 2025)

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS

08.01 - Déneigement saison 2025-2026

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

09.01 - Reconditionnement d'un surpresseur Hibon

10 - LOISIRS-TOURISME

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

13 - LÉGISLATION

13.01 - Règlement relatif à la régie interne des séances du conseil

13.02 - Demande de consultation publique sur le plan de réaménagement du camping

13.03 - RÈGLEMENT 246-2025 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – Avis de motion et dépôt de projet

13.04 - Modification de date séance du conseil d'avril

14 - AFFAIRES NOUVELLES

14.01 - Politique tournage cinématographique et publicitaire

14.02 - Politique d'utilisation de l'image de marque

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Colette Rehel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03 - CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose 3 documents d'information aux membres du conseil.

- Liste des personnes endettées à la municipalité.
- Courriels provenant de citoyens
- Demande d'emploi

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

28-03-25

04.01 - Séance ordinaire du 4 février 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05 - TRÉSORERIE

29-03-25

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

ATTENDU que la directrice générale, greffière et trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 02-2025 totalisant 56 731.58\$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

D'autoriser la trésorière à faire le nécessaire pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30-03-25

05.02 - Vente d'immeubles pour défaut de paiements des taxes municipales

CONSIDÉRANT que la municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil après avoir pris connaissance de l'état produit par la trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Daraiche

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil ordonne à la greffière de procéder au transfert des dossiers à la MRC de La Haute-Gaspésie afin qu'elle procède à la mise en vente de l'immeuble pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente pour tous les immeubles identifiés à liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30-03-25

05.03 - Dépense non prévue au budget

CONSIDÉRANT que la municipalité veut rejoindre au maximum de citoyens;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la proposition de Télé-Soleil pour l'enregistrement des séances et la diffusion.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Rehel

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil mandate la directrice générale greffière et trésorière a signé l'entente de service avec Télé Soleil pour l'enregistrement des séances publiques ordinaires prévues au calendrier pour un montant de 150\$ la séance;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32-03-25

05.04 - École Sainte-Maxime – Octroi bourse d'études 100\$ (finissant juin 2025)

ATTENDU QUE l'école Saint-Maxime de Mont-Louis dans le cadre de son Gala annuel de la reconnaissance souligne les efforts et la réussite de ses élèves par la remise de certificats et de bourses ;

ATTENDU QUE la municipalité a été sollicitée afin de remettre une bourse à un élève finissant de la cinquième année du secondaire et de son parcours axé sur l'emploi afin de l'aider à assumer les nombreuses dépenses reliées à la poursuite de ses études postsecondaires ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Mont-Saint-Pierre OCTROIE à l'École Saint-Maxime un montant de 100\$ qui sera remis à un élève récipiendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS

33-03-25

08.01 - Déneigement saison 2025-2026

CONSIDÉRANT que la municipalité doit remplacer son camion de déneigement;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite regarder l'ensemble des possibilités de déneigements;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Ouellet

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil mandate la directrice générale greffière et trésorière à effectuer une recherche sur les options de déneigement;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

34-03-25 **09.01** - Reconditionnement d'un surpresseur Hibon

CONSIDÉRANT qu'un avis a été émis de la part d'un technicien en eaux à l'effet que l'un des surpresseurs des étangs aérés a besoin d'un reconditionnement;

CONSIDÉRANT que nous avons obtenu un devis d'équipement Belzile inc.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Daraiche

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la municipalité accepte la dépense supplémentaire au montant de 6818.40\$ plus taxes selon le devis ainsi que les opérations additionnelles de la part des techniciens en eaux;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - LOISIRS-TOURISME

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

13 - LÉGISLATION

35-03-25 **13.01** - Règlement relatif à la régie interne des séances du conseil

CONSIDÉRANT l'article 491 du Code municipal du Québec qui permet au conseil municipal d'adopter des règlements pour régir la conduite des débats du conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

CONSIDÉRANT QUE la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionné le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifiant certaines dispositions du Code municipal du Québec relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les municipalités dans leur règlement sur la régie interne et les normes durant les séances;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de revoir le règlement actuel sur la tenue des séances;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Rehel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le projet de règlement, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

36-03-25

13.02 - Demande de consultation publique sur le plan de réaménagement du camping

CONSIDÉRANT la réception d'une demande écrite pour la tenue d'une consultation publique sur le plan de réaménagement;

CONSIDÉRANT QUE les obligations de la municipalité en ce qui concerne les consultations publiques sont pour l'urbanisme, l'aménagement du territoire (zonage) et les emprunts;

CONSIDÉRANT QUE seul le conseil municipal est nommé pour représenter l'ensemble des citoyens;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Daraiche

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE REFUSER la demande de consultation publique afin de suivre les dispositions légales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

37-03-25

13.03 RÈGLEMENT 246-2025 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – Avis de motion et dépôt de projet

Avis de motion est donné par la conseillère Marise Ouellet à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure RÈGLEMENT 246-2025 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – Avis de motion et dépôt de projet.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le projet de règlement, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38-03-25

13.04 - Modification de date séance du conseil d'avril

CONSIDÉRANT que M. le maire sera à l'extérieur de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il désire être présent à la séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Ouellet
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance soit déplacée au 1er avril ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - AFFAIRES NOUVELLES

39-03-25

14.01 - Politique tournage cinématographique et publicitaire

CONSIDÈRENT l'absence d'une telle politique

IL EST PROPOSÉ PAR Colette Rehel

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :
D'ADOPTER la politique, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40-03-25

14.02 - Politique d'utilisation de l'image de marque

CONSIDÈRENT l'absence d'une telle politique

IL EST PROPOSÉ PAR Yannick Ouellet

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :
D'ADOPTER la politique, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 - VARIA

- Travaux au camping sur pause le temps que la neige fonde, ensemble de la coupe fait, reste quelques voyages à transporter.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Rappel de bonnes conduites, périodes de questions de 30 minutes, deux questions maximums par personne.

Question reçue par courriel;

-Période de questions à chaque point et de 60 minutes au total.

Période de questions de 19 h 51 à 20 h 21

- Politique tournage
- Possibilité d'un règlement sur l'abattage d'arbres
- Redevance de la coupe
 - Vente de bois de chauffage
 - Aménagement
- Document en lien avec la coupe de bois
- S'assurer de recevoir le bon de coupe

- Stratégie de communication pour la fermeture du camping
- Retour sur la décision au sujet de la consultation publique
- Ski de Fond, la municipalité peut-elle contribuer

41-03-25

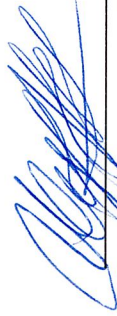
17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR UNE PROPOSITION DE André Daraiche
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

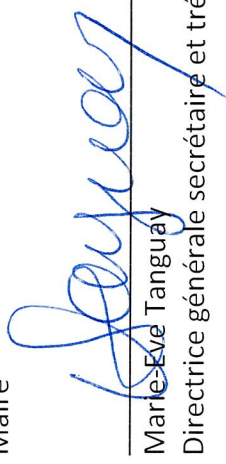
QUE cette séance ordinaire soit levée à 20h21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Magella Emond
Maire



Marie-Eve Tanguay
Directrice générale secrétaire et trésorière